



Droits de la personne

Les participants de l'atelier sur les droits de la personne ont discuté pour savoir si les droits de la personne dans la région de l'Asie-Pacifique doivent être un but pour le Canada. Ils ont aussi cherché à trouver la meilleure stratégie et le rôle que joueraient les entreprises, le gouvernement et les ONG dans la promotion des droits de la personne. Le groupe a suggéré que les points sur les droits de la personne soient intégrés dans tous les arguments, qu'ils soient reliés à la coopération économique, les échanges ou les investissements.

Les participants étaient d'accord pour dire que le Canada devrait élaborer une stratégie pour promouvoir les droits de la personne, qui elle, tient compte des différences culturelles et intègre l'utilisation des pistes I, II et III. Ils ont suggéré que même si les politiques et les valeurs canadiennes sont souvent bonnes, leur stratégie de mise en œuvre est souvent inefficace (par exemple, le cas des femmes et du développement). De plus, les cultures ne sont pas statiques donc il faut en tenir compte au plan stratégique. Des initiatives spécifiques à des enjeux ou à des secteurs peuvent sembler comme des restrictions étroites, mais en fait, elles touchent à une partie plus large de la société civile. C'est le cas notamment de la formation de juges en Asie-Pacifique qui cible directement les problèmes de corruption dans le système juridique tout en dégageant des avenues de réformes dans d'autres secteurs de la société. Également, bien qu'il soit important de travailler de concert avec des pays de mêmes opinions, il serait bien de garder en tête que la convergence des opinions est plus que jamais fluide et centrée sur des enjeux spécifiques.

Options

1. Le Canada devrait diriger son attention sur les stratégies, priorités et applications des politiques sur les droits de la personne plutôt que sur leurs définitions.
2. Le Canada devrait adopter des stratégies locales qui soient spécifiques aux questions, secteurs et pays concernés.
3. Le Canada devrait adopter des stratégies qui ciblent sur de multiples facettes les sphères civiles, politiques, économiques et sociales qui incorporent des approches directes et indirectes (pistes I, II et III).
4. Le Canada devrait maintenir et renforcer l'engagement à l'égard du système de l'ONU sur la protection universelle des droits de la personne et profiter du 50^e anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme de l'ONU pour encourager l'affirmation de ces principes dans la région de l'Asie-Pacifique. Le Canada devrait continuer d'utiliser au maximum d'autres instruments multilatéraux de l'ONU et de l'OIT.
5. Le Canada devrait avoir recours à une gamme d'options, sur une base ponctuelle, pour influencer le respect des droits de la personne et du travail, notamment l'aide, les incitatifs liés au commerce et à l'investissement ainsi que les sanctions. Par exemple, à la lumière des positions adoptées par l'ONU (tels avec la Birmanie et le Timor oriental), le Canada se doit de manifester une volonté accrue d'agir.